



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de VERLINGHEM

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Monsieur Olivier FAGOO, domicilié au 39 rue de Messines à VERLINGHEM (59237), a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement pour la restructuration interne de son élevage porcin et la construction d'un bâtiment d'engraissement de 840 places, à la même adresse, comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2102-2-a Porcs (activités d'élevage, vente, transit etc., de) en stabulation ou en plein air : Autres installations que celles visées au 1 et détenant : Plus de 450 animaux-équivalents.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation du public est organisée en mairie de **VERLINGHEM** du **03 avril 2018 au 02 mai 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou annexées à celui-ci si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie de VERLINGHEM, FRELINGHIEN, LOMPRET et WAMBRECHIES.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.